

Bois de chauffage : pour ou contre ?

Dès que l'homme a découvert le feu, il a rapidement fait l'inventaire (par essai et erreur) de matériaux qui favorisaient la combustion et le dégagement de chaleur.



Il a rapidement réalisé que le bois (surtout sec !) donnait d'excellents résultats. C'est ainsi qu'a débuté une industrie mondiale qui pourrait représenter un marché potentiel de près de 7 milliards de dollars d'ici 2020.

D'un point de vue **écoénergétique** (combinaison de considérations écologiques et énergétiques), le bois a certainement sa place dans l'arène des produits de combustion utilisés aujourd'hui. En effet, il est notable de constater que le chauffage au bois a un apport nul au niveau des **gaz à effet de serre (CO₂)** d'origine fossile. De plus, c'est un combustible qui est renouvelable, contrairement aux produits fossiles (huile à chauffage et autres).

L'homme, à ce jour, n'a pas encore maîtrisé tous les éléments de son environnement afin que ses actions n'aient aucun impact. Il en est de même pour l'utilisation du bois de chauffage, car une utilisation non optimisée de cette ressource peut engendrer des contaminants dans l'air. En effet, on a constaté que lorsque le bois est chauffé dans certaines conditions, il pouvait émettre des particules et des substances ayant un potentiel contaminant. Par exemple, il est possible de mesurer des concentrations en **monoxyde de carbone (CO)**, en **composés organiques volatils (COV)**, en **hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)**, en particules **fines (PM_{2,5})** et en **oxydes d'azote (NO_x)** entre autres. Ce qui est primordial à la compréhension du phénomène, c'est que depuis l'entrée en vigueur des exigences au niveau de l'**efficacité de combustion** des appareils de chauffage (poêle et fournaise), il y a eu une réduction importante des concentrations émises lors du chauffage au bois. En effet, dans le passé, le chauffage au bois se faisait à partir d'un foyer ouvert ou à l'aide d'un poêle dont l'**efficacité énergétique** et le **contrôle des émissions atmosphériques** laissaient à désirer. Il est possible maintenant d'encastrer un poêle, issu d'une norme environnementale, dans un foyer conventionnel.

Unité classique	Unité normalisée
	

De même, les unités de chauffage au bois, de type central, sont aussi capables d'atteindre un rendement d'efficacité qui est certifié par une **norme canadienne**.

Les autres conditions qui influencent l'émission de contaminants de l'air sont respectivement la qualité du bois, à savoir, le type (résineux ou feuillus), son taux d'humidité, son état (vert ou séché); le type et l'état de l'unité de chauffage; l'état de la cheminée; la présence ou l'absence d'une gaine dans la cheminée; le **taux de dispersion dans l'air** et les conditions climatiques.

Ainsi, il est possible aujourd'hui d'utiliser le bois de chauffage de façon à minimiser les impacts réels ou appréhendés sur l'environnement et la santé. Ceci dit, bien que l'efficacité des unités de chauffage moderne contribue à l'amoindrissement des impacts, il n'en demeure pas moins que l'entretien régulier des systèmes en place est primordial, de même que le choix responsable du type de bois utilisé.

Si le bois de chauffage a des propriétés et une **valeur calorifiques** certaines, pourquoi y a-t-il un débat de société à l'égard de son usage au Québec ? Lorsqu'il y a débat, il est intéressant (et même essentiel) de vérifier qui en est l'instigateur et surtout quelles sont ses motivations profondes !

En effet, est-ce que l'instigateur veut signaler un état de fait qui nécessite des changements du point de vue technologique ou bien comportemental ? Cherche-t-il à influencer l'opinion publique afin de créer une percée dans un marché donné ? Prêche-t-il la bonne nouvelle pour la vertu ou son intervention pourrait créer un mouvement bénéfique à court ou moyen terme ? Qui est le plus susceptible de bénéficier du débat ? Le public en général, une portion minoritaire du public, le gouvernement, des dirigeants d'entreprise, les financiers ? Comme on peut le voir, tout débat revêt des enjeux qui sont en partie visibles (ce que l'on veut bien montrer) et d'autres, cachés (qui sont gardés dans l'anonymat afin de ne pas révéler les motivations profondes.)

Pour ou contre l'utilisation du bois comme chauffage principal ou d'appoint ? A chacun d'évaluer les impacts potentiels sur son environnement et d'agir pour la réduction de ces impacts.

Ce sujet mérite des précisions et je propose, dans un article à venir **«Le bon bois de chauffage pour un bon feu de foyer !»**, de définir plus avant d'autres facettes de l'utilisation du bois à titre de moyen de chauffage au Québec. Au plaisir !



Énoncé biographique :

Louis Picard est ingénieur en environnement depuis plus de vingt ans. Il travaille chez Environnement Inter-Action à titre de spécialiste de la réhabilitation de sites contaminés. Il agit également à titre d'expert visé par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et personne reconnue en équipements pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Porteur de solutions concrètes, il peut vous assister et vous guider dans le processus de décontamination de votre terrain.

Vous pouvez communiquer avec lui au 514.833.8300 ou à louis@envinteraction.com

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le www.envinteraction.com